

**Délibération
du Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 61
Membres absents : 17
Procurations : 12

Séance du 26 septembre 2018
Sous la Présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN
1^{er} Vice-Président de Saint-Louis Agglomération

17^{ème} QUESTION

ZAC du TECHNOPORT
(DELIBERATION n° 2018-140)

Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation préalable à la création de la ZAC

1. Contexte et objectifs de l'opération projetée

Une Agglomération trinationale au cœur de l'Europe

L'Agglomération bâloise constitue un des plus forts pôles de développement économique en Europe. La qualité de ses infrastructures, notamment de transport, ainsi que l'importance des sociétés qui y ont installé leurs sièges sociaux et centres de développement constituent un véritable moteur de croissance qui propulse cette Agglomération au tout premier plan des régions occidentales les plus dynamiques.

L'originalité de cette Agglomération repose également sur son implantation trinationale permettant de profiter des atouts et des spécificités de trois pays, trois cultures, trois marchés intérieurs. La création dans les années 90 d'instances transfrontalières de coopération et de développement a permis la mise en place de stratégies concertées, voire communes, permettant d'imaginer l'Agglomération de demain. Il s'agit désormais de tirer parti de l'ensemble des opportunités qui s'offrent aux communes françaises du territoire en développant des projets pensés à l'échelle métropolitaine.

Le renforcement de la partie française de l'Agglomération

La partie française de l'Agglomération trinationale de Bâle a mené depuis plusieurs années une importante réflexion sur le développement de nouvelles fonctions métropolitaines en accompagnement de l'évolution du pôle bâlois. L'objectif est de profiter de cette dynamique de développement tout en mettant en place les équipements et les zones d'activités et résidentielles indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble de l'Agglomération.

Saint-Louis Agglomération (SLA) a décidé de valoriser les terrains détenus par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport en s'engageant dans une opération d'aménagement de grande envergure visant à reconfigurer le secteur situé à l'Est de L'EuroAirport. Le « Technoport » doit devenir un nœud essentiel du développement de la partie française de l'Agglomération. Sa situation unique au regard des infrastructures de déplacement le destine à devenir un des nouveaux centres nerveux de l'Agglomération en associant d'importantes activités tertiaires, commerciales et de loisirs intégrés dans un vaste ensemble paysager.

Un quartier au cœur de l'Agglomération

Ce quartier, situé à quelques pas de l'EuroAirport, et bientôt connecté au centre de la métropole par l'extension de la ligne 3 du tram bâlois offre une opportunité exceptionnelle qu'il convient de valoriser au mieux. La mise en place d'une importante opération de restructuration de ce site qui constituera demain indéniablement, avec l'ensemble des projets EURO3LYS, la porte d'entrée Nord de l'ensemble de l'Agglomération est indispensable. Il s'agit de définir la forme à donner à ce quartier tout en déterminant les fonctions urbaines devant y être installées afin d'imaginer, puis de réaliser, une opération qui fera sens pour Saint-Louis Agglomération, mais plus largement encore pour l'ensemble de l'Agglomération bâloise.

C'est avec cette ambition, que SLA souhaite développer un projet respectueux de l'environnement, alliant une architecture contemporaine et une ambiance marquée par la présence de vastes ensembles paysagers. Un quartier qui relèvera également le défi d'être ancré dans son territoire et ouvert sur le monde, profitant d'une plate-forme multimodale unique dans le Grand Est tout en privilégiant le cadre d'un parc où le citoyen et le piéton devra se sentir bien.

Les grands objectifs de l'aménagement du Technoport sont les suivants :

- Remodeler cette partie du territoire français pour en faire un quartier mixte à dominante d'activités tertiaires, économiques et commerciales dans l'esprit des grands pôles urbains contemporains ;
- Créer les conditions du développement d'un pôle d'activités de haut niveau profitant de la proximité des infrastructures de déplacement et de la dynamique économique bâloise ;
- Matérialiser la porte d'entrée de l'Agglomération bâloise ;
- Développer de nouvelles fonctions urbaines venant compléter l'offre du reste de l'Agglomération trinationale ;
- Optimiser la mise en place de la plate-forme multimodale air-fer-route et modes doux grâce au développement d'espaces publics de qualité et de circulations douces venant irriguer l'ensemble du territoire.

La procédure de Zone d'Aménagement Concerté doit être l'opportunité pour notre territoire de mettre en œuvre un projet urbain permettant de développer un projet coordonné, cohérent et harmonieux s'appuyant sur un site exceptionnel du point de vue de son accessibilité ainsi que de sa situation qui est au cœur d'une des agglomérations les plus denses d'Europe.

2. Concertation préalable

Il est rappelé que la zone vient d'être déclarée d'intérêt communautaire par la délibération n° 2018/139 du 26 septembre 2018, et qu'en conséquence, Saint-Louis Agglomération dispose de la compétence pour lancer une procédure de ZAC au sein du périmètre ci-annexé.

En vertu de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, préalablement à la création de la ZAC et avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles, une concertation doit être mise en œuvre dont les modalités doivent être fixées par le Conseil Communautaire.

.../...

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les objectifs poursuivis par le projet de ZAC du Technoport ;
- d'approuver le périmètre des études préalables (ci-annexé) ;
- d'engager la concertation préalable à la création de la ZAC ;
- de définir les modalités suivantes de la concertation :

Une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera organisée selon les modalités suivantes :

- ✓ Organisation de trois réunions publiques.
Elles seront ouvertes à tous les habitants de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'aux professionnels du monde économique qui seront invités, soit par voie de presse, soit par le bulletin de la Communauté d'Agglomération.
 - ✓ Création d'un onglet spécifique sur le site internet de SLA, utilisé pour publier des informations relatives à l'avancée des études, ainsi que pour recueillir des observations et commentaires par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée.
 - ✓ Affichage de supports de communication et mise à disposition d'un dossier présentant l'opération d'aménagement aux heures d'ouvertures des mairies de Saint-Louis et Hésingue et du siège de SLA.
 - ✓ Mise à disposition aux heures d'ouvertures au siège de SLA d'un registre permettant de recueillir les observations du public. Les observations pourront être formulées par courrier simple ou électronique adressé au Président de Saint-Louis Agglomération.

Pour être prises en compte, les observations du public devront être déposées au plus tard 15 jours après la deuxième réunion publique.
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre des modalités de la concertation susvisée.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité ces propositions.**

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 27 septembre 2018

Pour le Président empêché,

Jean-Marc DEICHTMANN,
1^{er} Vice-Président

Projet du Technoport - Plan de situation -



1:12 500

0 200 400
Mètres

Sources :

* Limite de commune : IGN, BD TOPO 2015

* Vue aérienne : BD ORTHO IGN 2015 Paris (CIGAL 2015 - www.cigalsace.org)

* Projet du Technoport : SLA, Service SIG et Direction de l'Aménagement, Septembre 2018

Edité le 17/09/2018 par CB/SLA - Réf : 2018_082_Technoport

Plan établi à titre indicatif et n'ayant aucune valeur juridique

